

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (7^E-8^E ANNÉE)

Contrat continu

LIEU DE TRAVAIL : École Père Mercure,
North Battleford, Saskatchewan

DÉBUT DU MANDAT: le 27 août 2018

École de langue première
aujourd'hui...
Francophone
bilingue
pour la vie!

1440, 9^e Avenue Nord
Regina (Saskatchewan)
S4R 8B1
1 877 273-6661
cefsk.ca



DESCRIPTION DU TRAVAIL

Il s'agit d'un poste à temps plein de 1,0ÉTP. L'École Père Mercure est située à North Battleford et cette petite communauté scolaire francophone offre une programmation scolaire par excellence de la prématernelle à la douzième année. Si vous aimez relever de nouveaux défis, ce poste est pour vous.

POSTE :

- **Numéro de référence : 09-1819** Titulaire de la septième et huitième année (classe combinée) 1,0ÉTP à compter du 27 août 2018 (contrat continu).

EXIGENCES DES POSTES

- Détenir un Baccalauréat en éducation (obligatoire) avec spécialisation en éducation au niveau élémentaire et secondaire, est un atout;
- Posséder une expérience pertinente en enseignement à l'élémentaire/secondaire;
- Une expérience de l'enseignement en milieu minoritaire, un atout ;
- Détenir un Certificat d'enseignement de la Saskatchewan OU être en mesure de l'obtenir (consulter le site Saskatchewan Professional Teachers Regulatory Board): www.sptrb.ca
- Maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais ;
- Adore travailler avec les élèves ;
- Être en mesure d'adapter les stratégies d'enseignement en fonction des besoins individuels des élèves.

SALAIRE : selon la convention collective du personnel enseignant en vigueur

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, en français, ainsi qu'une lettre d'intérêt **avec mention du numéro de référence du poste, au plus tard le 20 août 2018**, à l'attention du conseiller en ressources humaines, M. Lizotte : recrutement@cefsk.ca

Les demandes reçues après la date de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et candidates. Nous communiquerons uniquement avec ceux et celles retenus pour une entrevue. Toute personne employée par le CÉF doit fournir un relevé de ses antécédents judiciaires incluant la vérification du secteur vulnérable avant son entrée en fonction.

Conseil
des écoles
fransaskoises

